



PV d'infraction dans un bus de ville

Par **prundhier**, le **16/01/2012** à **13:54**

Bonjour,

Ma fille a été contrôlée alors qu'elle n'avait pas validé son titre de paiement, un ticket avec carte de réduction.

Elle doit payer 30 € plus 24 € de frais de dossier.

Serait-il possible de contester ce PV, notamment car sur ce document la signature et le matricule de l'agent sont illisibles ou peut on faire supprimer au moins les frais de dossiers, ma fille, étudiante, n'ayant pas beaucoup de moyens.

Merci d'avance si j'ai la chance d'avoir une réponse

Par **razor2**, le **16/01/2012** à **20:03**

Bonjour, comme tout PV, celui ci peut-être contesté avec demande de passage devant la juridiction compétente. Mais le PV ne sera pas annulé sur les arguments que vous avancez...